

RCS : NANCY
Code greffe : 5402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANCY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 00165
Numéro SIREN : 452 260 847
Nom ou dénomination : EXPERTIS PARTENAIRES ET ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 06/03/2020 sous le numéro de dépôt 2246

Désignation de l'entreprise		SA EXPERTIS PARTENAIRES ET ASSOCIES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		2 Allée d'Evry 54600 VILLERS LES NANCY		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		4 5 2 2 6 0 8 4 7 0 0 0 1 0		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N clos le, 31/08/2019	
				Brut 1		Amortissements, provisions 2	
						Net 3	
Capital souscrit non appelé		(I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU			
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	7 516 689		7 516 689
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	330 439		330 439
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG	8 752		8 752
		Autres immobilisations financières*	BH	BI			
	TOTAL (II)		BJ	BK	7 855 880		7 855 880
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	309 482	23 548	285 934
		Autres créances (3)	BZ	CA	51 632		51 632
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE			
Disponibilités		CF	CG	72 974		72 974	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	6 514		6 514	
	TOTAL (III)	CJ	CK	440 604	23 548	417 055	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler	(IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations	(V) CM					
	Ecarts de conversion actif*	(VI) CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	23 548	8 296 484		8 272 936
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :				

Foul copie certifiée conforme
Le Président

Désignation de l'entreprise		SA EXPERTIS PARTENAIRES ET ASSOCIES		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 2 765 802.....)	DA			2 765 802
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			350 399
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			276 580
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG			3 594 887
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI			444 563
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			37 632
	TOTAL (I)	DL			7 469 865
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV			353 056
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			319 555
	Dettes fiscales et sociales	DY			96 110
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			34 348
Compte régul.	EB				
Produits constatés d'avance (4)	EC			803 070	
TOTAL (IV)	ED				
Ecarts de conversion passif*	EE				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE			8 272 936	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			803 070	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA EXPERTIS PARTENAIRES ET ASSOCIES						Néant <input type="checkbox"/> *		
						Exercice N		
						France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA	FB	FC			
	Production vendue	biens *	FD	FE	FF			
		services *	FG	FH	FI	831 796		
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	FK	FL	831 796		
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	10 530		
	Autres produits (1) (11)				FQ	1		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	842 328		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS			
	Variation de stock (marchandises)*				FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	538 341		
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	2 376		
	Salaires et traitements*				FY			
	Charges sociales (10)				FZ			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*				GA		
						GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	9 186	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD			
Autres charges (12)				GE	11 752			
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	561 656			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	280 671	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)		GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)		GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	268 729		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
Total des produits financiers (V)				GP	268 729			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	5 167		
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
Total des charges financières (VI)				GU	5 167			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	263 561	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	544 232	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Sur copie certifiée conforme,
Le Président



Comptes Annuels

2019

Annexe légale

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : **SA EXPERTIS PARTENAIRES ET ASSOCIES**

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le **31/08/2019** , dont le total est de **8 272 936 euros** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un **bénéfice de 444 564 euros**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2018 au 31/08/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/08/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-01 du 20 avril 2018 modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014..

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	7 773 411	87 977	14 259	7 847 129
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	8 752			8 752
Immobilisations financières	7 782 163	87 977	14 259	7 855 881
ACTIF IMMOBILISE	7 782 163	87 977	14 259	7 855 881

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 706 821 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	330 440		330 440
Prêts	8 752		8 752
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	309 483	309 483	
Autres	51 633	51 633	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	6 514	6 514	
Total	706 821	367 630	339 192
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS - FACTURES À ÉTABLIR	109 381
Total	109 381

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 2 765 802,00 euros décomposé en 31 252 titres d'une valeur nominale de 88,50 euros.

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	37 633			37 633
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	37 633			37 633
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles				

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 803 070 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	319 555	319 555		
Dettes fiscales et sociales	96 110	96 110		
Dettes sur immobilisations et comptes Autres dettes (**)	387 405	387 405		
Total	803 070	803 070		
(**) Dont envers les associés	353 056			

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	139 555
ETAT - AUTRES CHARGES À PAYER	1 402
Total	140 957

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	6 514		
Total	6 514		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 1 000 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

EXPERTIS PARTENAIRES ET ASSOCIES

Société Anonyme

au capital de 2 765 802 euros

Siège social : 2 Allée d'Evry
54600 VILLERS LES NANCY

452 260 847 RCS NANCY

Approuvée conforme,
Le Président

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 3 FEVRIER 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 août 2019

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2019 s'élevant à 444 563,65 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	444 563,65 euros
A titre de dividendes aux actionnaires Soit 14,08 euros par action	440 000,00 euros
Le solde	4 563,65 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 3 599 451,64 euros.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les actionnaires ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués aux personnes physiques au titre de l'exercice clos le 31 août 2018 éligibles à la réfaction de 40 % s'élève à 140,80 euros,

- le montant des revenus distribués aux personnes morales au titre de l'exercice clos le 31 août 2018 éligibles à la réfaction de 40 % s'élève à 439 859,20 euros.

Il a en outre été rappelé aux actionnaires que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2016 : Néant

Exercice clos le 31 août 2017 : 700 000 euros

- le montant des revenus distribués aux personnes physiques au titre de l'exercice clos le 31 août 2017 éligibles à la réfaction de 40 % s'élève à 223,98 euros,

- le montant des revenus distribués aux personnes morales au titre de l'exercice clos le 31 août 2017 éligibles à la réfaction de 40 % s'élève à 699 776,02 euros.

Exercice clos le 31 août 2018 : 700 000 euros

- le montant des revenus distribués aux personnes physiques au titre de l'exercice clos le 31 août 2017 éligibles à la réfaction de 40 % s'élève à 223,98 euros,

- le montant des revenus distribués aux personnes morales au titre de l'exercice clos le 31 août 2017 éligibles à la réfaction de 40 % s'élève à 699 776,02 euros.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 3 février 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

Le Président du

Conseil d'Administration

JEAN-CHRISTOPHE AUBERT

I.E.P. Paris

Expert-Comptable
Inscrit au Tableau de
l'Ordre de Lorraine



Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Nancy

EXPERTIS PARTENAIRES ET ASSOCIES

Société Anonyme

Au capital de 2 765 802 €

Siège social : 2 Allée d'Evry – Technopôle de Nancy Brabois
54600 VILLERS LES NANCY

RAPPORTS

DU

COMMISSAIRE AUX COMPTES

sur les comptes de l'exercice arrêtés
au 31 août 2019

JEAN-CHRISTOPHE AUBERT

I.E.P. Paris

Expert-Comptable
Inscrit au Tableau de
l'Ordre de Lorraine



Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Nancy

EXPERTIS PARTENAIRES ET ASSOCIES

Société Anonyme

au capital de 2 765 802 euros

Siège social : 2 Allée d'Evry Technopôle de NANCY BRABOIS
54600 VILLERS LES NANCY

RCS NANCY 452 260 847

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Sur les comptes annuels arrêtés au 31 août 2019

Assemblée Générale du 03/02/2020

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de votre société relatifs à l'exercice clos le 31/08/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels, au regard des règles et principes comptables français, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Règles et principes comptables, changements comptables :

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des immobilisations corporelles et aux méthodes de dépréciation et de provision dans le cadre de la nouvelle réglementation comptable.

Dans le cadre de mon appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, j'ai vérifié le caractère approprié des méthodes précitées et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et je me suis assuré de leur correcte application.

Estimations comptables :

J'ai procédé à l'appréciation des approches retenues par la société décrites dans l'annexe concernant les estimations comptables, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

J'ai également procédé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles



puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

*Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :*

- *il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;*
- *il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;*
- *il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;*
- *il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;*
- *il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.*

Lunéville, le 16 janvier 2020

Jean-Christophe AUBERT
Commissaire aux Comptes

